

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151

15 mai 2013

SOMMAIRE

ABY S.à r.l.	55244	Enepal AG	55209
Aedge Europe S.A.	55247	Euraussie Finance S.à r.l.	55237
Aigle Investissements S.A.	55241	Ficomat	55248
Alexander Photo S.A.	55244	Financial Invest Company S.A.	55248
Allianz Global Investors Fund II	55245	Financière Européenne des Retail Parks S.A.	55238
Almagev S.A.	55247	FTT Strategy Trading Luxembourg S.A.	55240
Amarilys S.A. - SPF	55246	Fundo	55237
Arge S.A.	55247	Gaeval S.à r.l.	55237
Arianesoft S.A.	55244	Gleneagley Finance S.A.	55237
Arianesoft S.A.	55245	Greenpark Sail S.à r.l.	55210
Aurisys S.A.	55246	Grignan Management S.à r.l.	55237
Axes GmbH	55246	IILM Holding 2 SA	55211
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	55246	Liquid Nutrition S.A.	55227
Bigor International SA	55245	Merlux Maritime SA	55224
Camca Lux Finance Management Compa- ny	55245	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	55225
CanLux AB Investments One S.à r.l.	55246	Square Courtage	55207
Catoc S.A.	55247	TAO Racing Team Luxembourg, A.s.b.l.	55202
Cedington S.A.	55247	Thistleford S.A.	55239
Centre Le Roi Dagobert S.A.	55247	Top-Lux S.A.	55239
Cityweeks S.A.	55225	Union Bancaire Privée (Europe) S.A.	55240
Copal Belle Boutique S.A.	55248	Valfore S.à r.l.	55248
CPM-GTL	55248	Villefranche Immo	55227
CYBEA Cyber Assets Managers SA	55236		
DJ Manhattan Luxco S.à r.l.	55203		
E-Group Finance S.A.	55248		

TAO Racing Team Luxembourg, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4555 Niederkorn, 28, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg F 9.470.

STATUTEN

Die Unterzeichneten:

- 1) Der Präsident Herr Claude Floener, wohnhaft in Niederkorn, Lehrer
- 2) Die Schatzmeisterin Frau Luis Carolina, wohnhaft in Niederkorn, Lehrerin
- 3) Die Sekretärin Frau Floener Josee, wohnhaft in Niederkorn, Hausfrau

alle von Luxemburger Nationalität erklären hiermit laut Gesetz vom 21. April 1928, einen gemeinnützigen Verein ohne lukratives Ziel zu gründen, welcher von folgenden Statuten bestimmt wird:

Art. 1. Der offizielle Name des Vereins lautet TAO Racing Team Luxembourg, A.s.b.l.

Art. 2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-4555 Niederkorn, 28, rue Paul Eyschen.

Art. 3. Die Tätigkeit des Vereins besteht in der aktiven und organisatorischen Unterstützung des Rallyeteams Floener-Rasquin.

Art. 4. Die Bestehensdauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 5. Politische oder religiöse Bestätigung des Vereins ist untersagt.

Art. 6. Die Anzahl der aktiven Mitglieder ist begrenzt auf Minimum 3 (drei).

Art. 7. Die Aufnahme neuer aktiver Mitglieder wird vom Vorstand entschieden. Der Verein zählt aktive Mitglieder, Ehrenmitglieder, einfache Mitglieder sowie sympathisierende Drittpersonen. Die Verwaltung des Vereins ist jedoch allein den aktiven Mitgliedern vorbehalten. Alle anderen Mitglieder sind zur Generalversammlung zugelassen, haben jedoch kein Mitspracherecht.

Art. 8. Ausgeschiedene oder ausgeschlossene Vereinsmitglieder können keine materiellen Güter des Vereins verlangen. Auch können sie kein Inventar und keine Auszüge aus dem Kassenbuch verlangen.

Art. 9. Der Vorstand hat das Recht aus folgenden Gründen ein Mitglied aus dem Verein auszuschließen:

- 1) Wenn besagtes Mitglied dem Verein bewusst und freiwillig Schaden zufügt.
- 2) Bei skandalösem und unehrenhaftem Benehmen in der Öffentlichkeit.
- 3) Wenn besagtes Mitglied den jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet

Bevor der Vorstand den endgültigen Ausschluss beschließt, wird besagtes Mitglied vorgeladen um sich zu rechtfertigen.

Art. 10. Die Höhe des jährlichen Beitrags für aktive Mitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.

Die Höhe des jährlichen Beitrags für Ehrenmitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.

Die Höhe des jährlichen Beitrags für einfache Mitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 11. Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, Sekretär und dem Schatzmeister, welche in der Generalversammlung gewählt werden, und jederzeit von derselben abgelöst werden können.

Art. 12. In der Generalversammlung wird unter den aktiven Mitgliedern ein Präsident, ein Sekretär und ein Schatzmeister gewählt. Bei Abwesenheit des Präsidenten wird dessen Funktion auf das älteste Vorstandsmitglied übertragen.

Art. 13. Der Vorstand kann nur dann Entscheidungen treffen, wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten oder von Minimum 2 Vorstandsmitgliedern einberufen. Die Entscheidungen des Vorstandes beruhen auf der absoluten Stimmenmehrheit, bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters maßgebend. Die Berichte der Vorstandsversammlungen werden schriftlich festgehalten, vom Sekretär, oder vom Präsidenten. Der Präsident und der Sekretär unterschreiben die Berichte und bewahren diese auf.

Art. 14. Was die Verwaltung des Vereins anbelangt, so hat der Vorstand alle Vollmachten soweit sie nicht laut Gesetz oder laut Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 15. Der Jahresabschluss der Vereinstätigkeit sowie die Überprüfung des Kassenbestandes wird auf den 30. November jedes Jahres festgesetzt.

Art. 16. Für folgende Punkte ist allein die Generalversammlung kompetent:

1. Änderung der Statuten
2. Ernennung und Ablösung der Vorstandsmitglieder
3. Jedes Vorstandsmitglied wird für die Dauer von 4 Jahren gewählt.
4. Prüfung des Kassenbestandes

5. Auflösung des Vereins auf freiwilliger Basis
6. Ausschluss von Mitgliedern
7. Bei Auflösung des Vereins die Ernennung von 3 Liquidatoren.

Art. 17. Jedes Jahr muss wenigstens eine Generalversammlung stattfinden und zwar im Monat Dezember. Eine außerordentliche Generalversammlung kann jedoch so oft einberufen werden als es die Umstände verlangen, und so oft ein Fünftel der Mitglieder darauf besteht. Alle Mitglieder werden schriftlich zu den Versammlungen eingeladen. Die Einladung zur Generalversammlung kann in den lokalen Zeitungen acht Tage vor dem Termin veröffentlicht werden. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Präsident des Vereins oder bei dessen Abwesenheit das älteste Vorstandsmitglied.

Art. 18. Jedes Vereinsmitglied hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen oder sich von einem anderen Vereinsmitglied vertreten zu lassen. Jedes aktive Vereinsmitglied darf jeweils eine Stimme abgeben. Was die Entscheidungen der Generalversammlung anbelangt, gelten dieselben Bestimmungen wie die in Artikel 12 beschrieben sind.

Art. 19. Das Vereinsjahr beginnt am ersten Dezember und endet am dreißigsten November.

Art. 20. Ein aktiv beitretendes Mitglied muss, im persönlichen Interesse, diese Statuten durchlesen und unterschreiben.

Art. 21. Der Verein ist nicht haftbar für eventuelle Unfälle.

Art. 22. Die Einnahmen können sich aus folgenden Quellen zusammensetzen:

1. Verkauf von Mitgliedskarten
2. Beiträgen der aktiven Mitglieder
3. Spenden
4. Veranstaltungen von Festen, usw.
5. Verkauf von Videos, usw.

Art. 23. Alle Fragen, die nicht durch diese Statuten geklärt sind, werden durch das Gesetz vom 21. April 1928 geregelt.

Nieder Korn, den 14. März 2013.

C. Floener / C. Luis / J. Floener.

Référence de publication: 2013038461/75.

(130046419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

DJ Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico and

2. Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on December 17, 1945, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico, both represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "DJ Manhattan Luxco S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 140034, incorporated on June 26, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n°1861 of July 29, 2008 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 23, 2012, published in the Memorial C n°2020 of August 14, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) in order to raise it from the amount of twenty six million eight hundred eighty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD

26,886,791.-) to twenty eight million eight hundred eighty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 28,886,791.-) by the issue of two hundred thousand (200,000) new Class A shares, two hundred thousand (200,000) new Class B shares, two hundred thousand (200,000) new Class C shares, two hundred thousand (200,000) new Class D shares, two hundred thousand (200,000) new Class E shares, two hundred thousand (200,000) new Class F shares, two hundred thousand (200,000) new Class G shares, two hundred thousand (200,000) new Class H shares, two hundred thousand (200,000) new Class I shares and two hundred thousand (200,000) new Class J shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by the appearing parties as follow:

- one hundred thousand (100,000) new Class A shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class B shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class C shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class D shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class E shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class F shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class G shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class H shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class I shares, and
- one hundred thousand (100,000) new Class J shares

are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) and

- one hundred thousand (100,000) new Class A shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class B shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class C shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class D shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class E shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class F shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class G shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class H shares,
- one hundred thousand (100,000) new Class I shares, and
- one hundred thousand (100,000) new Class J shares

are subscribed by Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of one million US Dollars (USD 1,000,000.-).

The contribution in cash for a total amount of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscribers are represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, prenamed, by virtue of powers substituted to her.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The issued corporate capital is set at twenty eight million eight hundred eighty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 28,886,791.-) divided into:

- two million nine hundred three thousand seven hundred and ninety one (2,903,791) Class A Shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class B shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class C shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class D shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class E shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class F shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class G shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class H shares,
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class I shares, and
- two million eight hundred and eighty seven thousand (2,887,000) Class J shares.

Each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

The capital increase is estimated at approximately EUR 1,535,447.50 (exchange rate on 7 March 2013: USD 1 = EUR 0.7678).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique et

2. Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, sans profession, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique, tous deux représentés par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et la mandataire comparante, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "DJ Manhattan Luxco S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140034, constituée en date du 26 juin 2008 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°1861 du 29 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C n°2020 du 14 août 2012,

et que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions d'US Dollars (USD 2.000.000,-) pour le porter de son montant de vingt-six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 26.886.791,-) à vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 28.886.791,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe A, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe B, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe C, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe D, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe E, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe F, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe G, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe H, deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe I et deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par les parties comparantes comme suit:

- cent mille (100.000) parts sociales de Classe A,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe B,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe C,

- cent mille (100.000) parts sociales de Classe D,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe E,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe F,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe G,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe H,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe I, et
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, prénommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces d'un million d'US Dollars (USD 1.000.000,-) et;

- cent mille (100.000) parts sociales de Classe A,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe B,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe C,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe D,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe E,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe F,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe G,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe H,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe I, et
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pré-nommée, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces d'un million d'US Dollars (USD 1.000.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de deux millions d'US Dollars (USD 2.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Les souscripteurs sont représentés par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 28.886.791,-) divisé en:

- deux millions neuf cent trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.903.791) parts sociales de classe A,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe B,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe C,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe D,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe E,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe F,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe G,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe H,
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe I, et
- deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille (2.887.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

L'augmentation du capital est évaluée à approximativement EUR 1.535.447,50 (taux de change du 7 mars 2013: USD 1 = EUR 0,7678).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038047/195.

(130046774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Square Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.009.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- SAVILE CAPITAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 173501;

2.- SQUARE CAPITAL LLP, société de droit britannique, établie et ayant son siège social à 9 - 10, Savile Row, W1S 3PF, Londres (Royaume-Uni), immatriculée au Companies House sous le numéro OC330248.

Toutes les deux sont ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous les conseils et travaux administratifs y relatifs.

En vue d'atteindre cet objectif, la société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société pourra prendre toutes participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SQUARE COURTAGE».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- SAVILE CAPITAL S.A., prédésignée, trente-trois parts sociales,	33
2.- SQUARE CAPITAL LLP, prédésignée, soixante-sept parts sociales,	67
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Christophe MARLE, dirigeant de sociétés, né à Besançon (France) le 31 mars 1962, demeurant à L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1101. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038368/120.

(130046751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Enepal AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.456.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ENEPAL AG S.A.", dont le siège social se situe à 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.456, tenue en date du 6 mars 2013 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

L'Assemblée a accepté à l'unanimité la démission de Monsieur Alfred POLOMSKI, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué

L'assemblée a décidé de révoquer:

a. 2 Administrateurs:

- Monsieur Michel Honore, consultant, né le 13 juin 1953 à Denain (France) consultant demeurant 87, rue de Monchaux Verchain-Maugre F-59227.

- AMORA FINANCIAL GROUP LTD, IBC N o 1380232 incorporée le 16 janvier 2007 avec siège social à po Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

b. le Commissaire aux Comptes:

La société WURTH & ASSOCIES SA, Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 58.177

L'assemblée a décidé de nommer 3 nouveaux administrateurs:

a.- Madame Audrey MAIRE, expert-comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal (Luxembourg)

b.- Madame Marie-Noëlle BALLAND, retraitée, née le 14 novembre 1951, demeurant au 11 Impasse Bérénice F-78180 Montigny Le Bretonneux (France)

c.- la société GELTIER SYSTEMS LLC, dont le siège social se situe à 2701 Centreville Rd New Castle County Wilmington, Delaware 1988 (Etats-Unis). SRV 080815755

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

L'assemblée générale décide le transfert du siège social du 5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 6 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013038065/42.

(130046780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Greenpark Sail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.707.

—
L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Greenpark Inova S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.707, constituée suivant acte notarié en date du 25 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2627 du 23 octobre 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 15.21 heures sous la présidence de Madame Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, Rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

Version française:

« 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.26 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Ballmann, M. Morsch, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/430. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038106/67.

(130046964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

IILM Holding 2 SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.972.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of March.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Islamic Liquidity Management Corporation, an international institution constituted under the International Islamic Liquidity Management Act 2011 (Act 721) of Malaysia and hosted in Kuala Lumpur, Malaysia by the government of Malaysia (the Shareholder),

duly represented by Mr Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté with professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

by virtue of a proxy dated 8 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "IILM Holding 2 SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the insolvency, liquidation or termination of operations of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution

of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. The descriptions below are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the descriptions enumerated below.

The Company may, subject to the Securitisation Act 2004, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, in any form, using proceeds of issuance of securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to such risks, the risks relating to the holding or ownership of:

- any types of asset, including movable or immovable, tangible or intangible, financial or non-financial, stock, sukuk or other securities or financial instruments or interests in trusts, notes or parts or units issued by mutual funds or similar undertakings;
 - participations, rights and interests in, and liabilities, obligations or commitments of governments, government-linked entities, supranationals or companies, or which are inherent to all or part of the activities undertaken by such persons;
 - claims or rights under financings; or
 - commodities or structured products relating to commodities or assets,
- (such risks being collectively referred to as the Assets).

The Company may acquire or assume the Assets by any means, including by purchasing, subscribing to or guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised Assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in so far as such actions relate to securitisation transactions, acquire, assume, hold, dispose, transfer, sell or exchange the Assets, in any form, by any means, whether directly or indirectly and, where it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, raise financing in any form and enter into any type of agreements or arrangements relating hereto. It may issue certificates, trust interests, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of sukuk or equity securities (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), including under one or more issue programmes, provided that such instruments qualify as securities (valeurs mobilières) for the purposes of the Securitisation Act 2004. The Company may provide funding including the proceeds of any financing raised and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided that provision of such funding or raising of such financing relates to securitisation transactions, or is from or to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company. Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may act as the acquisition vehicle in the context of double-layer securitisation transactions, as provided for by article 1.(2) of the Securitisation Act 2004.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees, grant security or declare trusts over its assets in order to secure the obligations it has assumed relating to the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee, delegate trustee or representative, if any), beneficiaries and/or any other entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may act as trustee.

The Company may enter into any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions which are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments and liabilities for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, liquidity, currency exchange, profit rate and other risks.

The Company is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

In addition to the share capital, there may be a capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts dated 10 June 2009) into which any amount paid as a non-share contribution will be deposited and a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is deposited. Any capital surplus and share premium may be booked as a distributable reserve and if so shall be treated as share capital for the purpose of a distribution to the Shareholder(s). Any repayment of capital surplus and share premium will be made in accordance with Articles 14 and 20.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Securities. Securities issued by the Company in registered form (titres nominatifs) may, under no circumstances, be converted into securities in bearer form (titres au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in March of each year at 10.15 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director in the case that the Company (having only one shareholder) has only one director.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least 3 (three) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of an elected director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent another member who is prevented from attending at a meeting of the Board. There must always be at least two members (who are either present in person or who attend such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph) participating in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this Article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or

electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign, hold in trust or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

The Board may decide, in its sole discretion, that the Company shall make arrangements relating to contributions accounted for in the Company's capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts dated 10 June 2009) as well as to contributions treated as share premium.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits - Distribution of capital surplus and Share premium. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

Subject to any agreements and declarations of trusts executed by the Company, the General Meeting must decide on the last Luxembourg business of each year (the Last Business Day) to distribute all remaining distributable net annual profits (if any) realised by the Company during such financial year to the shareholders. The General Meeting must thereafter approve the final amount of such distribution as soon as the relevant annual accounts of the relevant financial year are made available to the General Meeting by the Board.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with that compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment, including, for the avoidance, of doubt holders of any sukuk issued by the Company (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, Creditor, shareholder or Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Investor, Creditor, shareholder or Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Shari'a matters. The business of the Company may be subject to such Shari'a considerations as the Company's or its shareholders' Shari'a bodies prescribe from time to time.

Art. 27. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash together with a fully paid share premium of EUR 3,100 (three thousand one hundred euro), so that the sum of EUR 34,100 (thirty-four thousand one hundred euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

International Islamic Liquidity Management Corporation, an international institution, with Dr. Rifaat Ahmed Abdel Karim, having his professional address at Level 43, The Intermark, 348 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaysia, as permanent representative;

Mr Gerhard Hinnerk Koch, managing director, with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 15 March 1963 in Bremen (Germany); and

Mr Martijn Pieter Jan Sinninghe Damste, employee, with its professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 2 November 1978 in Deventer (The Netherlands);

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2018;
4. that the address of the registered office of the Company is at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
5. that the total amount of the share premium paid in connection with the subscription to the shares, being EUR 3,100 (three thousand one hundred euro), is hereby allocated to the legal reserve account.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résident à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

International Islamic Liquidity Management Corporation, une institution internationale constituée par l'International Islamic Liquidity Management Act 2011 (Act 721) of Malaysia, et accueillie à Kuala Lumpur, Malaisie, par le gouvernement malaisien (l'Actionnaire)

ici dûment représentée par Monsieur Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté ayant son adresse professionnelle à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «ILM Holding 2 SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la faillite, la liquidation ou la cessation des activités de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. Les descriptions ci-dessous doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec les descriptions énumérées ci-après.

Sous réserve des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, sous quelque forme que ce soit, en engageant les revenus provenant de l'émission de valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement dépend de tels risques, les risques liés à la détention ou à la propriété:

- de tous les types d'actifs, y compris mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, financiers ou non financiers, actions, sukuk ou autres valeurs mobilières meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, financières ou non financières, ou les instruments financiers ou les parts dans des trusts, obligations ou parts émises par des fonds communs de placement ou des organismes similaires;
 - de participations, droits et intérêts dans, et de engagements, obligations ou engagements, des gouvernements, des entités liées à des gouvernements, des institutions supranationales ou des sociétés, ou qui sont inhérents à toutes ou partie des activités menées par ces personnes;
 - de créances ou de droits en relation avec des financements; ou
 - de matières premières ou de produits dérivés sur des matières premières ou des actifs,
- (ces risques étant collectivement désignés comme les Actifs).

La Société peut acquérir ou supporter les Actifs par tout moyen, y compris en acquérant, souscrivant ou garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des Actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et dans la mesure où de telles opérations se rapportent à des transactions de titrisation, acquérir, assumer, détenir, aliéner, transférer, vendre ou échanger les Actifs, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, que ce soit directement ou indirectement et, lorsque cela s'avère nécessaire pour faciliter l'exécution de son objet social, obtenir des financements sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de conventions ou d'arrangements y relatifs. Elle peut procéder à l'émission de certificats, parts dans des trusts, actions, parts ou actions bénéficiaires, warrants et toute sorte de sukuk ou de titres de capital (notamment des valeurs mobilières échangeables ou convertibles ainsi que des valeurs mobilières liées à un indice ou à un panier

d'indices ou d'actions), y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions, à condition que ces instruments soient considérés comme des valeurs mobilières aux fins de la Loi sur la Titrisation de 2004. La Société peut fournir un financement, y compris les produits de tout financement obtenu et/ou de toutes émissions de valeurs mobilières, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, et à condition que la fourniture d'un tel financement ou l'obtention d'un tel financement se rapporte à des transactions de titrisation, ou provient de, ou est destinée à, ses filiales ou sociétés affiliées ou à toute autre société. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut agir en tant que véhicule d'acquisition dans le cadre de transactions de titrisation dites "double layer", tel que prévu par l'article 1. (2) de la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties, des sûretés ou constituer des trusts sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume en relation avec la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur trustee, trustee délégué ou mandataire, s'il y en a), bénéficiaires et/ou de toute entité participant à une transaction de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut agir en tant que trustee.

La Société peut passer toutes les opérations d'échange (swaps), opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires qui s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements et des engagements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de liquidité, de change, de niveau de profit et d'autres risques.

La Société peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.

Outre le capital social, il peut y avoir un compte relatif à l'excédent de capital (capital surplus account) (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 Juin 2009) sur lequel toute somme versée en vertu d'une contribution non rémunérée par des actions sera déposée et un compte relatif aux primes d'émission sur lequel toutes les primes payées sur les actions en sus de leur valeur nominale sont déposées. Tout excédent de capital (capital surplus) et toute prime d'émission pourra être comptabilisé comme une réserve distribuable et, dans ce cas, devra être traité en tant que capital social aux fins d'une distribution à l'Actionnaire(s). Tout remboursement de l'excédent de capital et de la prime d'émission sera fait conformément aux Articles 14 et 20.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Valeurs mobilières. Valeurs mobilières émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en valeurs mobilières au porteur.

Art. 9. Réunions des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de chaque année à 10.15 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique dans l'hypothèse où la Société (n'ayant qu'un seul actionnaire) n'a qu'un seul administrateur.

Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause d'un administrateur élu, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un autre membre empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration. Au moins deux administrateurs (qui sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous) doivent participer à une réunion du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent Article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique doivent être inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder, détenir en trust ou disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, à sa seule discrétion, que la Société doit prendre des dispositions relatives aux contributions comptabilisées au compte de la Société relatif à l'excédent de capital (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 Juin 2009) ainsi qu'aux contributions traitées en tant que prime d'émission.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration.

Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréés. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des bénéfices - Distribution de l'excédant de capital et de la prime d'émission. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 des Statuts.

Sous réserve de tous contrats ou de toutes déclarations établissant un "trust" signé(e)s par la Société, l'Assemblée Générale doit décider le dernier jour ouvrable au Luxembourg de chaque année financière (le Dernier Jour Ouvrable) de la distribution de l'intégralité des profits nets annuels distribuables (s'il y en a) réalisés par la Société durant l'année financière en cours aux actionnaires. L'Assemblée Générale doit par la suite approuver le montant final d'une telle distribution dès que les comptes annuels de l'année financière en question seront mises à disposition à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec ce compartiment), le montant total des paiements

reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment, y compris, afin d'éviter tout doute, les détenteurs de tout sukuk émis par la Société (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier, un actionnaire ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel l'Investisseur, le Créancier, l'actionnaire ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Considérations concernant la charia. L'activité de la Société peut être soumise à des considérations concernant la charia que les organismes de la charia de la Société ou des actionnaires ordonnent de temps à autre.

Art. 27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 3.100 (trois mille cent euros), de sorte que le montant de EUR 34.100 (trente-quatre mille cent euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;

2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

International Islamic Liquidity Management Corporation, une institution internationale avec Dr. Rifaat Ahmed Abdel Karim, ayant son adresse professionnelle à Level 43, The Intermark, 348 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaysia, comme son représentant permanent;

Monsieur Gerhard Hinnerk Koch, directeur, ayant son adresse professionnelle à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 15 mars 1963 à Bremen (Allemagne); et

Monsieur Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, employé, ayant son adresse professionnelle à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays Bas);

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2018;

4. le siège social de la société est fixé au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

5. le montant total de la prime d'émission payée pour la souscription de parts sociales de EUR 3.100 (trois mille cent euros) est alloué à la réserve légale.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SINNINGHE DAMSTÉ, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2013. Relation: RED/2013/382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037601/743.

(130046107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Merlux Maritime SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 83.392.

Extrait de résolutions à l'Assemblée Générale du 27 mars 2013

Première résolution:

L'assemblée a pris acte de la démission au poste d'administrateur de la société ZIMMERMAN BEHEER BV en date du 11 mars 2013.

En conséquence l'assemblée décide de nommer en son remplacement à durée indéterminée, Monsieur MAKKINGA Hans, demeurant professionnellement 3b rue des Champs, L-8360 GOETZINGEN.

Référence de publication: 2013042770/13.

(130052232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Cityweeks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.255.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CITYWEEKS S.A.", dont le siège social se situe au 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72 255, tenue en date du 6 mars 2013, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

L'Assemblée a accepté à l'unanimité la démission de Monsieur Alfred POLOMSKI de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué

L'assemblée a décidé de révoquer:

a. 2 Administrateurs:

- La société Thanello Incorporated IBC no 526 564, ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- La société ULYSS BUSINESS INC IBC No 430 903, ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

b. le Commissaire aux Comptes:

La société WURTH & associés SA, Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 58.177

L'assemblée a décidé de nommer 3 nouveaux administrateurs:

a.- Madame Audrey MAIRE, expert-comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal (Luxembourg)

b.- Madame Marie-Noëlle BALLAND, retraitée, née le 14 novembre 1951, demeurant au Impasse Bérénice F-78180 Montigny Le Bretonneux (France)

c.- la société GELTIER SYSTEMS LLC, dont le siège social se situe à 2701 Centreville Rd New Castle County Wilmington, Delaware 1988 (Etats-Unis)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal

L'assemblée générale décide le transfert du siège social du 5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 6 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013037476/41.

(130046311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

—
L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.695, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2369 du 20 octobre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1894 du 31 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.02 heures sous la présidence de Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente des articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, les articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

" **2.3.** However, the Board of Managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

« **2.3.** Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.08 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Morsch, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038239/65.

(130046846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Villefranche Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 151.053.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013043399/11.

(130052688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Liquid Nutrition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.846.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

LIQUID NUTRITION GROUP INC, a company listed on Toronto Stock Exchange, having its registered office at 1282 Cornwall Road, Loft A, Oakville, ON, Canada, L6J 7W5

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated February 8, 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "LIQUID NUTRITION S.A..".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000) consisting of thirty one thousand (31.000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of June, at 16.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty one thousand (31.000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (4) and the number of auditors at one (1);
2. the following person is appointed as director A:
 - Mr Darren C. STARK, company's director, born in Edmonton (Canada), on 05 November 1965, residing professionally ITC Building, Warrens, Second Floor, St Michael, Barbados, W.I.
 the following persons are appointed as directors B:
 - Mr. Alessandro MAIOCCHI, employee born in Venezia (Italy), on 01 October 1974, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Mr. Christian MOGNOL, employee, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 January 1962, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Mrs. Séverine LAMBERT, spouse CAILTEUX, employee, born in Virton (Belgium), on 20 September 1980, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LIQUID NUTRITION GROUP INC, une société cotée à la bourse de Toronto, ayant son siège social au 1282 Cornwall Road, Loft A, Oakville, ON, Canada, L6J 7W5,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «LIQUID NUTRITION S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 16.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. la personne suivante est nommée administrateur A:

- Monsieur Darren C. STARK, administrateur de société, né à Edmonton (Canada), le 05 novembre 1965, demeurant professionnellement ITC Building, Warrens, Second Floor, St Michael, Barbade, W.I

les personnes suivantes sont nommées administrateurs B:

- Monsieur Alessandro MAIOCCHI, employé, né à Venise (Italie), le 01 octobre 1974, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Christian MOGNOL, employé, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 janvier 1962, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Séverine LAMBERT, épouse CAILTEUX, employée, née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013035289/518.

(130043310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

CYBEA Cyber Assets Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.049.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013042611/12.

(130051900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Euraussie Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 112.935.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042639/10.

(130051824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Grignan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstroos.
R.C.S. Luxembourg B 152.721.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacobus Christoffel van Tonder
Gérant

Référence de publication: 2013042659/11.

(130051775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Gaeval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 104.284.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042662/10.

(130051929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013042657/11.

(130052288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Gleneagley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 111.304.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013042666/12.

(130052193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Financière Eurepa S.A., Financière Européenne des Retail Parks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.364.

L'an deux mille treize, le huit mars,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Financière Européenne des Retail Parks S.A., en abrégé Financière Eurepa S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 174364, constituée suivant un acte reçu le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 553 du 6 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu ce jour.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Francesca BARCAGLIONI, «laureata in economia e commercio», demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 7.552.881 à un montant maximum de EUR 13.661.361 par la création et l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 909 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 6.108.480 (six millions cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.552.881 (sept millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-un euros) à EUR 13.661.361 (treize millions six cent soixante et un mille trois cent soixante et un euros) par la création et l'émission de 6.720 (six mille sept cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 909 (neuf cent neuf euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation.

Souscription - Libération

L'assemblée prend acte de et accepte la souscription des 6.720 (six mille sept cent vingt) nouvelles actions émises, conformément aux procurations dont mention ci-avant et à des déclarations de souscription reçues de nouveaux actionnaires, et de leur libération en espèces de sorte que la somme de EUR 6.108.480 (six millions cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 13.661.361 (treize millions six cent soixante et un mille trois cent soixante et un euros) représenté par 15.029 (quinze mille vingt-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 909 (neuf cent neuf euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ quatre mille cent euros (EUR 4.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Carine GRUNDHEBER, Francesca BARCAGLIONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038080/70.

(130047213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 15 mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

le siège social de la société a été transféré au 45-47 route d'Arlon à -L-1140 Luxembourg.

la démission de la société FIDESCO S.A, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, de Monsieur Jean-Marie POOS, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société, cde Monsieur Luc Braun, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg en tant que président et administrateur de la société et de la société EURAUDIT S.à r.l. ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société ont été acceptés.

Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, née le 08 avril 1967 à Trêves (Allemagne) et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon à L - 1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbrück (Luxembourg), et demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-Alzette (Luxembourg), et demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., société ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 33849, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013043371/26.

(130052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Top-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 105.000.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOP-LUX S.A.

Philippe DOCK

Référence de publication: 2013043373/11.

(130052346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Vérane Waltregny / Marie-Paule Mockel

Adjoint à la Direction / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2013043374/12.

(130052480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

FTT Strategy Trading Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 45, rue A.F. Van Der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 161.943.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) FTT Strategy Trading Luxembourg S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 161.943, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 1. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2113 vom 9. September 2011 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestimmt zur Schriftführerin und zur Stimmenzählerin der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Annick Braquet, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1) Abänderung des Rechnungsjahres der Gesellschaft, so dass das Rechnungsjahr von nun an am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt und am 30. Juni des darauffolgenden Jahres endet; das laufende Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2012 begonnen hat endet ausnahmsweise am 30. Juni 2013;

2) Änderung von Artikel 28 der Satzung der Gesellschaft in Hinsicht auf die Abänderung des Rechnungsjahres; und

3) Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, so dass sie von nun an am zweiten Dienstag des Monats September um 14.00 Uhr abgehalten wird;

4) Änderung von Artikel 15.6. der Satzung der Gesellschaft in Hinsicht auf die Abänderung der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre;

5) Verlegung des Gesellschaftssitzes von 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg nach 45, rue A.F. Van Der Meulen, L-2152 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung;

6) Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Rechnungsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass es von nun an am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt und am 30. Juni des darauffolgenden Jahres endet.

Das laufende Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2012 begonnen hat endet ausnahmsweise am 30. Juni 2013.

Zweiter Beschluss

Bezugnehmend auf den vorhergehenden Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 28 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 28. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Juli und endet am letzten Tag des Monats Juni des folgenden Jahres.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Datum der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre abzuändern, so dass sie von nun an am zweiten Dienstag des Monats September um 14.00 Uhr abgehalten wird.

Vierter Beschluss

Bezugnehmend auf den vorhergehenden Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 15.6. der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **15.6.** Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre wird in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, oder an einem anderem Platz in Luxemburg, wie er in der Ladung zur Versammlung beschrieben werden kann, am zweiten Dienstag des Monats September um 14.00 Uhr. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Geschäftstag zusammen. Weitere Generalversammlungen der Aktionäre können an einem in der Ladung angegebenen Ort und zu einer dort angegebenen Zeit abgehalten werden.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg nach 45, rue A.F. Van Der Meulen, L-2152 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. SIEBENALER, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11706. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. März 2013.

Référence de publication: 2013037553/85.

(130046357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Aigle Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.789.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of March.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hilder S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 166.465;

here represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Aigle Investissements S.A., a public limited liability company (société anonyme) a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on 12 May 2000, having been migrated to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 31 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3008 of 12 December 2012, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 172.789 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's migration (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 2 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

« **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in Howald. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office."

Third resolution

The sole shareholder resolved to delete the last paragraph of Article 18 of the Articles of Association of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The statutory or independent auditor shall be remunerated for his mandate and such remuneration, as determined by the general meeting of shareholders, shall be paid by the Company."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 19 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

" **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of the month of May of each year, at 02.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Hilder S.A., une société anonyme constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.465;

représentée par Lou Venturin, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Aigle Investissements S.A., une société anonyme constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques le 12 mai 2000, ayant été migrée au Grand Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3008 du 12 décembre 2012, ayant son siège social à 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.789 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la migration de la Société (les "Statuts").

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) au 1, rue Peternelchen, L -2370 Howald (Grand Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 2 paragraphe 1 des Statuts de la Société -afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Howald. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus."

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de supprimer le dernier paragraphe l'article 18 des Statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront rémunérés pour leur mandat et cette rémunération, telle que déterminée par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, sera payée par la Société."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 19 paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 14h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11242. Reçu douze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037915/126.

(130046639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Alexander Photo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013042993/13.

(130052899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

ABY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.661.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2013

Les associés de la société à responsabilité limitée ABY SARL, réunis en assemblée générale extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée générale extraordinaire décide et accepte la cession libre des parts sociales entre les associés Monsieur Abderrahim HAJAB, commerçant, né le 20 avril 1969 à Casablanca (Maroc), demeurant 36, rue de l'église L-6720 Grevenmacher, qui cède mille trois cent soixante quinze (1375-) parts sociales au profit de Madame Ilaria Anna PRETO, ouvrière, née le 17 mai 1968 à Valdarno (VI) (Italie), demeurant 36, rue de l'église L-6720 Grevenmacher.

La nouvelle répartition du capital social est comme suit:

- Madame Ilaria Anna PRETO - ouvrière - Six mille trois cent soixante quinze (6375) parts sociales, soit 51% du total des parts.

- Monsieur Abderrahim HAJAB - gérant technique - six mille cent vingt cinq (6125) parts sociales soit 49% du total des parts.

Total: Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique Monsieur HAJAB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 mars 2013.

HABAB Abderrahim / PRETO Ilaria anna.

Référence de publication: 2013042956/23.

(130051969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Arianesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 61.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIANESOF S.A.
United International Management S.A.
Référence de publication: 2013042999/11.
(130052678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Arianesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 61.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIANESOF S.A.
United International Management S.A.
Référence de publication: 2013043000/11.
(130052686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Bigor International SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.480.

Les comptes annuels de la société de droit étranger Bigor INTERNATIONAL N.V. au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013043017/11.
(130052984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Herr Jean-Christoph Arntz hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Fund II (die „Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Kai Wallbaum mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 11. Juni 2013 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Herr Daniel Lehmann hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Markus Breidbach mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 11. Juni 2013 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg.
Für die Richtigkeit
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013042971/21.
(130052814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camca Lux Finance Management SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043026/11.

(130052535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043028/9.

(130052563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Axes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 89.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043006/9.

(130052403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 37.890,32.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Avril 2013.

Référence de publication: 2013043007/10.

(130052711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Aurisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 13, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 139.404.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2013

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société Aurisys sa

L'assemblée, prend les résolutions suivantes:

- 1) Démission de Monsieur Biewers Mirko de sa fonction d'administrateur
- 2) En remplacement de Monsieur Biewers Mirko, nomination de Madame Warny Monique, demeurant 13, Domaine de Brameschhof L-8290 Kehlen (Durée du mandat: Ago de 2014)

Dont acte, fait et passé à Kehlen au siège de la société.

F. Biewers / B. Poncin / M. Biewers.

Référence de publication: 2013043004/15.

(130052620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Amarilys S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.089.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042996/9.

(130052761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Almagev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.095.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042995/9.

(130052760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Aedge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042984/9.

(130052680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.959.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042998/9.

(130052482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Catoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.006.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043048/9.

(130052869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Cedington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043051/9.

(130052324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Centre Le Roi Dagobert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.023.

En ce qui concerne l'adresse de la société, il y a lieu de faire le redressement suivant:

au lieu de «rue Prince Henri» il s'agit de «Av. Prince Henri».

Référence de publication: 2013043052/9.

(130052734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Copal Belle Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.612.

En ce qui concerne l'adresse de la société, il y a lieu de faire le redressement suivant:
au lieu de «rue Prince Henri» il s'agit de «Av. Prince Henri».

Référence de publication: 2013043070/9.

(130052733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

CPM-GTL, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.859.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043072/9.

(130052635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 71.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043093/9.

(130052419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Ficomat, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 34.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043126/9.

(130052442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043129/9.

(130052398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Valfore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.039.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042907/9.

(130052208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.
